

RIFSEEP au CNRS : le mépris ne peut plus durer !

Le CNRS met en place des programmes pour la qualité de vie au travail (QVT) et communique abondamment sur le sujet, de manière paradoxale, par son traitement de la mise en place du RIFSEEP¹, la direction nous montre sans complexe son mépris des agents, et même si les primes n'améliorent pas la QVT, elles améliorent le quotidien !

Le SNPTES dénonçait déjà dans [notre dernier communiqué sur le RIFSEEP](#) l'usage abusif fait de l'enveloppe ministérielle de 4,9M€ prévue uniquement pour améliorer l'IFSE de sa mise en place (au 1^{er} septembre prochain) jusqu'à la fin de l'année, soit pour 4 mois. Nous avons d'ailleurs communiqué des montants indicatifs possibles en consommant l'intégralité de cette enveloppe sur la période prévue. Montrant ainsi que si la Direction du CNRS le souhaite, le CNRS a la capacité financière de verser à tous les agents des montants supérieurs ou égaux aux minima des socles de gestion ministériels prévus pour nos collègues ITRF occupant les mêmes fonctions.

Lorsque la direction du CNRS a communiqué sur une augmentation de l'enveloppe pour l'IFSE par un abondement d'un montant de 10,1M€ d'euros, nous avons espéré que le CNRS souhaitait se donner les moyens pour justifier sa demande de rétroactivité au 1^{er} janvier 2017.

Force est de constater qu'il n'en est rien !

Le CNRS campe sur sa position au niveau de l'IFSE (ensemble socle + bloc 1) servie à l'ensemble des agents. Pour les assistants ingénieurs, il ne rejoint même pas le socle minimal de gestion prescrit par le ministère !

Par contre, l'enveloppe et les montants du bloc 2 destinés à environ 200 cadres du CNRS s'envolent avec une nouvelle hausse de 20 % des montants servis par rapport à ce qui était annoncé le 1^{er} février.

Les plafonds prévus au niveau du bloc 3 à destination d'environ 10 % des personnels sont bien supérieurs à l'IFSE de base² servie pour le même corps et groupe de fonction.

Ainsi, les agents émargeant au bloc 3³ pourront percevoir plus de 2 fois l'IFSE de base et ceux émargeant au bloc 2 jusqu'à 5 fois celle-ci.⁴

La direction du CNRS a créé une usine à gaz afin de garantir en « toute transparence » les privilèges indemnitaires de quelques-uns au détriment de tous !

Le SNPTES demande que l'intégralité de l'enveloppe de 15 millions d'euros annoncée par le CNRS soit utilisée pour revaloriser la prime mensuelle (IFSE) de l'ensemble des ITA, sans distinction de leurs fonctions, sujétions et expertise !

Soutenez les revendications du SNPTES, signez la pétition !

<http://petition.snptes.org/?petition=13>

¹ Pour rappel, le RIFSEEP se compose d'une IFSE mensuelle fixe liée au grade et à la fonction de l'agent, ainsi que d'un CIA variable.

² L'IFSE de base peut être considérée comme l'addition du socle indemnitaire de base et du bloc 1 dans la conception du RIFSEEP par le CNRS.

³ Les agents percevant le bloc 3 perçoivent bien entendu aussi le socle + le bloc 1.

⁴ Les agents percevant le bloc 2 perçoivent aussi le bloc 3 + le bloc 1 + le socle.